

LES VÉHICULES HORS ROUTE : UN SECTEUR D'ACTIVITÉ IMPORTANT AU QUÉBEC

Retombées économiques liées à l'industrie des véhicules hors route

- Elles sont estimées à plus de 2 G\$ annuellement.

Emplois

- Plus de 14 400 emplois sont liés à cette industrie.

Nombre de VHR immatriculés en 2009

- Motoneiges : 173 519
- VTT (quads) : 358 838
- Total : 532 357

Nombre d'adeptes

- On estime à plus d'un million le nombre d'adeptes du VHR au Québec.

Voici les gestes qui ont conduit au dépôt du projet de loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs :

2006 : annonce de 34 mesures gouvernementales, dont :

- adoption du projet de loi n° 9, visant à mieux encadrer la pratique du VHR et à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de VHR
- premier mandat, d'une durée de 3 ans, confié aux CRÉ, soit de mettre sur pied une table de concertation régionale afin d'établir deux réseaux de sentiers interrégionaux (un pour la motoneige et un pour le VTT)

2006 à 2009 : mise en œuvre des 34 mesures gouvernementales

2009 : tournée des tables de concertation régionale par le ministre délégué aux Transports, M. Norman MacMillan

2009 : dépôt à l'Assemblée nationale du *Rapport sur les VHR – Vers un développement durable de la pratique*

2009 : deuxième mandat, d'une durée de 3 ans, confié aux CRÉ, relativement aux tables de concertation régionale

2010 : consultations particulières en commission parlementaires sur le rapport sur les VHR

2010 : dépôt du projet de loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route, ainsi que la sécurité de ces utilisateurs